Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-252703863-20230315-2023-014-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

SDOMODE
VALORISATION DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2023-014

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L.2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L.2125-1 précisant les techniques d'achats ouvertes aux acheteurs dont l'accord cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision des membres du bureau du 13 novembre 2019, rendue exécutoire le 14 novembre 2019, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offre pour le marché « Impression de support de communication et de signalétiques » ;

Vu la décision des membres du bureau du 12 février 2020, rendue exécutoire le 20 février 2020, attribuant les trois lots à la SARL GRAPH 2000 pour le marché « Impression de support de communication et de signalétiques » ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

DECIDE

Article 1er : De passer une modification contractuelle, portant exclusivement sur la cession de la société GRAPH 2000 au profit de la société FINANCIERE LE REVEREND, immatriculée au RCS de CHERBOURG sous le numéro 792 266 744 et dont le siège social est situé Zone Industrielle – route d'Huberville – 50700 VALOGNES. La société créée pour la reprise du fonds de commerce est « GRAPH BY LE REVEREND » dont le siège social est situé Boulevard de l'Expansion – 61200 ARGENTAN.

Dans ce contexte, sans que cette cession n'ait d'incidence financière sur le présent marché, une modification contractuelle de transfert est prise conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Article 2 : : L'intégration de cette modification de transfert n'a pas d'incidence sur le montant du marché.

Fait à Bernay le 15/03/2023

Par délégation du Comité Syndical,
Le Président
Jean-Pierre DELAPORTE

SYNDICAT DE DESTRUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'OUEST DU DÉPARTEMENT DE L'EURE - SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Adresse des correspondances : SDOMODE Parc d'activités La Semaille / 348, rue de la Semaille - 27 300 BERNAY
Tél. : 02.32.43.14.75 - Fax : 02.79.26.00.70 - Courriel : contact@sdomode.fr - Site Internet : www.sdomode.fr

JE TRIE, NOUS GAGNONS !